

Nations Unies

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

TRENTE-CINQUIÈME SESSION

Documents officiels *



CINQUIÈME COMMISSION
14ème séance
tenue le
lundi 13 octobre 1980
à 10 h 30
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 14ème SEANCE

Président : M. BUJ-FLORES (Mexique)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

EXPRESSION DE SYMPATHIE A L'OCCASION DU RECENT TREMBLEMENT DE TERRE EN ALGERIE

ORGANISATION DES TRAVAUX

POINT 96 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN DES CONFERENCES : RAPPORT DU COMITE DES
CONFERENCES (suite)

POINT 90 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORTS FINANCIERS ET COMPTES ET RAPPORTS DU
COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (suite)

a) ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)

* Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau A-3550, Alcoa Building, 866 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.5/35/SR.14
11 novembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 35.

EXPRESSION DE SYMPATHIE A L'OCCASION DU RECENT TREMBLEMENT DE TERRE EN ALGERIE

1. Le PRESIDENT, parlant au nom de la Commission, exprime la sympathie de la Commission à l'occasion du récent tremblement de terre en Algérie.
2. M. BOUZARBIA (Algérie) dit que sa délégation est reconnaissante au Président des condoléances qu'il a exprimées et adresse ses remerciements pour l'assistance que son pays reçoit déjà par suite du tremblement de terre.

ORGANISATION DES TRAVAUX

3. Le PRESIDENT rend compte à la Commission, conformément à la résolution 32/71 de l'Assemblée générale, de l'utilisation qu'elle a faite des ressources en services de conférence au cours de la semaine antérieure. Il espère que la Commission pourra maintenir son excellent palmarès.

POINT 96 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN DES CONFERENCES : RAPPORT DU COMITE DES CONFERENCES (suite) (A/35/32 et Add.1; A/C.5/35/12; A/C.5/35/L.5 et L.6)

4. M. GODFREY (Nouvelle-Zélande) dit que les recommandations que le Comité des conférences a faites au cours des trois dernières années ont été d'une grande utilité pratique et pleines de bon sens et ont permis d'organiser les conférences et de contrôler la documentation plus efficacement. Il s'agit qu'un comité permanent de l'Assemblée générale évalue d'une façon suivie le degré d'efficacité avec lequel l'Organisation conduit ses réunions.
5. La délégation néo-zélandaise ne pense pas qu'il soit réaliste ou raisonnable d'essayer de mettre des restrictions aux conférences spéciales tenues par l'Organisation uniquement en limitant le nombre. Elle est donc pour l'approche pragmatique adoptée par le Comité des conférences et se prononce en faveur de ses recommandations 3, 4 et 5. Elle souscrit aussi à la recommandation 2 qui est tout autant applicable à la documentation établie à l'intention des conférences spéciales qu'aux documents destinés aux réunions ordinaires. Le Comité devrait continuer à maintenir la question des conférences spéciales à l'étude.
6. Il faudrait prévoir l'établissement de directives supplémentaires pour l'organisation et la convocation des conférences spéciales. Une étude des travaux d'un ou deux des secrétariats mis en place pour organiser des conférences spéciales, qui aurait pour but de faciliter l'élaboration de directives touchant les questions dont il faut s'occuper chaque fois qu'une conférence spéciale est proposée, serait utile; il faudrait également rechercher les moyens de rendre les secrétariats des conférences spéciales plus efficaces. Dans le cadre de cette étude, on pourrait peut-être déterminer la mesure dans laquelle les travaux du secrétariat d'une conférence spéciale laissent à désirer parce que la résolution portant autorisation des activités comporte des lacunes ou que les

/...

(M. Godfrey, Nouvelle-Zélande)

directives données par l'organe chargé des travaux préparatoires ne sont pas suffisamment détaillées; passer en revue l'interaction entre le secrétariat de la conférence et l'organe préparatoire intéressé et entre le secrétariat de la conférence et d'autres organismes ou institutions spécialisées des Nations Unies en mesure de contribuer à la conférence; et examiner le calendrier des réunions de l'organe préparatoire en fonction des réunions des groupes d'experts et autres correspondantes et des dates de distribution des rapports. L'étude pourrait peut-être également porter sur le point de savoir s'il existe, pour régler les questions touchant aux effectifs et les questions d'organisation, des directives ou procédures qui puissent être utilement uniformisées ou codifiées de façon à faciliter la mise en place et le bon fonctionnement du secrétariat d'une conférence; et, fait plus important encore, elle devrait trancher la question de savoir dans quels cas il faut constituer un secrétariat pour une conférence spéciale au lieu d'utiliser les services existants de secrétariat, une fois renforcés de façon appropriée. Elle devrait être effectuée dans les limites des ressources existantes par le Service de gestion administrative, conformément à un mandat à établir en étroite consultation avec le Département des services de conférence. Elle devrait tirer parti des enseignements que l'Organisation a tirés des conférences spéciales qui ont été organisées jusqu'ici et examiner en détail les préparatifs d'une des conférences spéciales devant se tenir en 1981 - la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables étant parmi celles à choisir bien entendu. Un rapport assorti de conclusions et de recommandations devrait être soumis par l'intermédiaire du Comité des conférences et du CCQAB à l'Assemblée générale lors de sa prochaine session.

7. Du fait de la suppression des comptes rendus analytiques des séances de certains organes, le nombre des documents distribués à temps semble s'être accru. Si cette amélioration n'est pas évidente pour tous, c'est peut-être parce que, parmi les documents qui continuent à sortir tardivement, figurent ceux qui sont les plus demandés par les délégations; et ce fait montre peut-être en soi l'intérêt de certains des rapports qui sont distribués année après année à la demande des délégations. Il n'en reste pas moins qu'un trop grand nombre de documents continuent à ne pas être disponibles au moment où ils devraient l'être et que les explications données des retards mis à les distribuer sont souvent moins que satisfaisantes. L'an prochain, le Comité des conférences devrait s'enquérir des raisons de cet état de fait et déterminer dans quelle mesure la suppression à titre expérimental de certains comptes rendus analytiques a porté ses fruits.

8. La réticence de certains organes à envisager de se réunir moins souvent ou pendant de plus courtes périodes en dit long sur la faible priorité qu'ils accordent à l'efficacité et à l'efficacé. Leur attitude changera peut-être avec le temps; dans l'intervalle, le Comité des conférences devrait continuer à s'efforcer de traiter les symptômes tout en recherchant les moyens de guérir la maladie.

9. Si le Comité des conférences arrivait à ne plus pouvoir être utile à quoi que ce soit, il devrait être prêt à recommander sa propre dissolution et résister à la tentation d'assumer de nouvelles tâches purement et simplement pour justifier son

/...

(M. Godfrey, Nouvelle-Zélande)

existence. Le coût des services de conférence et le besoin d'économie seront toujours parmi les facteurs capitaux que le Comité prend en considération dans ses délibérations mais il ne devrait pas essayer d'usurper le rôle des organes financiers ou budgétaires; sa tâche consiste à formuler des recommandations pratiques en vue d'améliorer l'organisation des conférences sous tous ses aspects.

10. M. MAL'KO (République socialiste soviétique d'Ukraine) remarque que le Comité des conférences a plus ou moins respecté le mandat que l'Assemblée générale lui a confié dans sa résolution 34/50. Il est évident que la surprogrammation a eu des effets bénéfiques, ce qui explique que la délégation ukrainienne appuie la recommandation du Comité au Secrétaire général selon laquelle celui-ci devrait continuer à appliquer au maximum le principe de la surprogrammation. Elle est également favorable aux mesures visant à contrôler et limiter le volume de la documentation.

11. Le projet de directives relatif à la préparation et à l'organisation des conférences spéciales et aux services à leur fournir, que le Comité a élaboré permettrait à l'ONU, s'il était adopté, d'organiser et de conduire ses conférences avec plus d'efficacité. Néanmoins, la délégation ukrainienne note avec inquiétude que le paragraphe a) du dispositif du projet de résolution que le Comité propose au paragraphe 70 de son rapport (A/35/32) est en retrait par rapport à la décision antérieure de l'Assemblée générale de ne pas tenir plus d'une grande conférence spéciale par an. Elle est en outre déçue d'apprendre qu'un tiers environ du temps alloué aux organes de l'ONU est gaspillé, leurs séances commençant tardivement, finissant de bonne heure ou étant annulées.

12. Bien qu'il ne soit pas dans son intention de dénigrer l'oeuvre accomplie par le Comité, M. Mal'ko ne pense pas qu'on puisse dire du Comité qu'il a entièrement mené à bien le mandat qui lui avait été confié dans la résolution 32/72.

Jusqu'à présent, le Comité s'est dérobé à sa tâche car il n'a pas recommandé à l'Assemblée générale les moyens d'assurer la répartition optimale des ressources, installations et services de conférence. Il est inexplicablement réticent à envisager la possibilité d'adopter un système de répartition optimale et équilibrée des ressources entre les divers domaines d'activité de l'ONU ou à étudier les besoins futurs de l'Organisation en services et installations de conférence en vue de faire des recommandations sur les moyens d'améliorer la coordination des conférences des organismes des Nations Unies. Or, de l'avis de la délégation ukrainienne, ce sont là les problèmes dont le Comité devrait s'occuper en priorité et qu'il devrait inscrire à son ordre du jour si son mandat devait être renouvelé. Il semble néanmoins que les doutes qu'ont certaines délégations quant à l'utilité de prolonger le mandat du Comité ne sont pas sans fondement.

13. Le Comité doit cesser de concentrer son attention sur les questions qui sont du ressort du Secrétariat. Il devrait trouver les moyens de restreindre l'accroissement du nombre des conférences, étant donné en particulier que le calendrier des réunions est saturé et que les installations dont on dispose pour assurer le service des conférences sont limitées. La délégation ukrainienne

/...

(M. Mal'ko, RSS d'Ukraine)

continue à être favorable à l'idée de geler les ressources allouées aux conférences à leur niveau actuel et de financer toutes nouvelles réunions et conférences au moyen des ressources que permettraient de dégager la révision des priorités et l'élimination des programmes dépassés, d'une utilité marginale ou inefficace.

14. M. ALLAFI (Jamahiriya arabe libyenne) estime que le Comité des conférences est un organe de création trop récent pour que les délégations puissent se prononcer définitivement sur les résultats de ses travaux. Il espère qu'on laissera le Comité accomplir sa tâche efficacement avec le concours de tous les intéressés.

15. Le tort porté à l'Organisation par le problème de la documentation est indéniable. La délégation libyenne est donc pour l'application de la règle des 32 pages dont il est question au paragraphe 35 du rapport du Comité (A/35/32) et pense que les dérogations à cette règle qui sont peut-être nécessaires ne devraient être admises que dans des cas très précis et réduits au strict minimum. Tout retard intervenu dans la publication des documents devrait être considéré comme entièrement imputable au Secrétaire général du fait en particulier que les délégations n'ont pas reçu des organes intéressés des explications acceptables de ces délais. Qui plus est, comme certains documents ne sont disponibles en temps voulu que dans certaines langues, les délégations qui sont obligées d'étudier les questions dans une langue qu'ils ne connaissent pas bien se trouvent dans une position désavantageuse. Même si les délégations sont disposées à coopérer dans l'intérêt de l'Organisation, il faut régler la question de la documentation. En conséquence, la délégation libyenne souscrit à la recommandation 2 du Comité des conférences.

16. La délégation libyenne a toujours été en faveur d'économies raisonnables et justifiées et a donc appuyé les propositions du Secrétaire général tendant à contrôler et à limiter la documentation, notamment la décision de renoncer temporairement à des comptes rendus analytiques dans le cas de certains organes. Mais bien que les comptes rendus analytiques de certains organes aient cessé d'être publiés, d'autres documents continuent à paraître avec retard. La délégation libyenne s'attendait à mieux et pense que toute la question devrait être étudiée à fond, la période expérimentale ayant montré en particulier que certains organes se sont plus facilement passés de comptes rendus analytiques que d'autres. Comme certains comités ont demandé que l'on rétablisse les comptes rendus analytiques dans leur cas, il faudrait recommencer à rendre compte d'une partie au moins des débats des grands organes jusqu'à ce que la question ait été étudiée sous tous ses aspects.

17. Le système de la surprogrammation a donné des résultats satisfaisants en ce sens qu'il a permis de réduire le gaspillage des ressources en services de conférence, qui résulte de l'annulation de séances. La délégation libyenne se félicite de ce que le Secrétaire général ait l'intention de continuer à appliquer le principe de la surprogrammation et, à cet égard, appuie la recommandation 1 du Comité des conférences en espérant qu'à l'avenir, le Comité donnera dans son rapport des renseignements complémentaires à la fois sur les avantages et les inconvénients de la surprogrammation systématique.

/...

(M. Allafi, Jamahariya arabe libyenne)

18. Enfin, la délégation libyenne recommande instamment à la Commission d'adopter le projet de résolution recommandé à l'Assemblée générale dans la recommandation 5 du Comité des conférences.

19. M. MARTORELL (Pérou) dit qu'il serait bon, puisque le Comité des conférences a recommandé de continuer à appliquer la surprogrammation, d'établir des statistiques sur les effets positifs que l'on peut en tirer, notamment sur les économies en services de traducteurs et d'interprètes indépendants, ce qui contribuerait à la réalisation de l'objectif essentiel, qui est de mieux utiliser les ressources en services de conférence.

20. La publication tardive de la documentation dans les langues officielles de l'Organisation pose de sérieux problèmes. Il faut s'efforcer de résoudre cette question une fois pour toutes, et de cesser de publier des documents le jour même où ils doivent être examinés. Dans bien des cas, des documents déjà distribués dans d'autres langues sont publiés très tard en espagnol, ce qui ressemble fort à de la discrimination.

21. La délégation péruvienne appuie pleinement les recommandations 3, 4 et 5 du Comité des conférences. Nonobstant les efforts du Comité, le nombre des réunions continue à croître d'année en année. Il faut absolument résoudre ce problème, car il entraîne des dépenses considérables, et parfois des déséquilibres budgétaires. Le Pérou, pays en développement, ne refuse jamais son appui à aucune conférence qui peut contribuer à promouvoir le progrès et le bien-être économique, mais sait aussi qu'il faut réduire le nombre de réunions qui n'atteignent pas leurs buts ou se prolongent indument sans déboucher sur des résultats positifs. Le Pérou appuie donc pleinement les idées avancées dans la recommandation 5 du Comité des conférences, ainsi que les mesures prises pour contrôler et limiter la documentation dans tous les cas où cela ne prive pas des organes des Nations Unies de services essentiels.

22. M. MAJOLI (Italie) dit que la considération essentielle, dans le domaine des services de conférence, est d'économiser temps, efforts et argent, afin d'améliorer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies. L'accroissement constant du nombre des réunions et le gonflement du volume des documents créent des difficultés pour tous les Etats Membres, mais plus encore pour ceux qui ne peuvent envoyer de nombreuses délégations aux réunions des organes des Nations Unies, grèvent les finances de l'Organisation et risquent de rendre crédible l'idée excessive, mais largement répandue, selon laquelle l'Organisation des Nations Unies croule sous le papier et les paroles.

23. Pourtant, il arrive souvent que ces mêmes délégations qui déplorent la charge trop lourde des réunions et le volume excessif des documents ne se fassent pas faute de demander réunions, conférences, organes et rapports supplémentaires chaque fois qu'un problème se pose. Le meilleur moyen, le seul peut-être, de battre en brèche cette tendance est de donner des pouvoirs suffisants au Comité des conférences, dont la composition est satisfaisante du point de vue de la répartition géographique, et de le suivre dans ses recommandations.

/...

(M. Majoli, Italie)

24. La délégation italienne approuve les méthodes de travail adoptées par le Comité, telles qu'elles sont décrites au paragraphe 6 de son rapport. Elle est également satisfaite de l'excellente pratique décrite au paragraphe 12, qui consiste à n'approuver d'additions et de modifications du programme des conférences qu'en précisant que toutes les dépenses supplémentaires doivent être couvertes au moyen des crédits approuvés pour l'exercice biennal.

25. La délégation italienne approuve la recommandation 1, mais pense que, dans certains cas, la surprogrammation peut entraîner un certain gaspillage, des ressources coûteuses étant tenues en attente et risquant d'être inutilisées, car un programme trop chargé risque fort d'empêcher des délégations de prendre part aux débats. En conséquence, il convient d'appliquer la surprogrammation avec modération.

26. La délégation italienne est également prête à souscrire à la recommandation 2, à condition que les rapports sur l'état d'avancement de la documentation ne deviennent pas eux-mêmes des documents fleuves.

27. A propos des directives concernant les conférences spéciales, qui sont exposées dans la recommandation 3, M. Majoli fait remarquer qu'il y aura toujours des propositions tendant à convoquer des conférences spéciales, et qu'il est bien rare, après qu'une proposition de ce genre a été avancée, qu'elle ne soit pas approuvée. A son avis, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social demeurent les instances les plus qualifiées pour traiter quelque sujet que ce soit. La réunion trop fréquente de conférences spéciales peut réduire l'effet de ces conférences et entraîner des débats complémentaires répétitifs lors des sessions ordinaires de l'Assemblée générale. Les activités liées à la convocation d'une conférence spéciale détournent le Secrétariat de ses tâches normales ou, pis encore, exigent du personnel supplémentaire. La délégation italienne approuve entièrement les directives proposées pour le contrôle et la limitation de la documentation destinée aux conférences spéciales, et compte que le Secrétaire général veillera à leur stricte application; elle considère que les directives relatives à la conférence proprement dite (recommandation 3) devront être observées dans le cadre du règlement intérieur de l'Assemblée générale.

28. La délégation italienne ne voit pas d'objection à ce que soit approuvé le projet de résolution que le Comité des conférences recommande à l'Assemblée générale d'adopter. M. Majoli approuve tout à fait l'esprit des observations faites à la 11ème séance par le Secrétaire général adjoint aux conférences et chargé de fonctions spéciales à propos de la suppression des comptes rendus analytiques. Tous les organes des Nations Unies devraient adopter pour pratique normale de tenir des négociations officielles avant les séances officielles. M. Majoli partage l'opinion selon laquelle la durée de la session d'un organe ne témoigne pas nécessairement de son importance.

/...

29. M. JASABE (Sierra Leone) considère qu'il est impératif, étant donné la situation financière critique de l'Organisation, d'adopter des principes propres à encourager l'utilisation économique de ses ressources, qui sont limitées. En conséquence, le Comité des conférences devrait continuer à n'approuver de demandes de dérogation entre les sessions au calendrier des conférences approuvé qu'à la condition que toutes les dépenses supplémentaires que ces dérogations entraînent soient couvertes par les crédits déjà inscrits au budget. Le Secrétariat pourrait continuer à régler lui-même la question des dérogations qui n'ont pas d'incidences financières ou administratives, ne soulèvent pas de questions de politique générale ou n'entraînent pas de modifications administratives importantes du calendrier des conférences.

30. La délégation sierra-léonienne, tout en mesurant toutes les difficultés que l'on rencontre lorsqu'on s'efforce d'améliorer l'utilisation des ressources en services de conférence, pense que le Secrétaire général, agissant de concert avec le Comité des conférences, doit continuer à chercher des moyens plus appropriés qui permettent d'utiliser ces ressources de manière plus efficace. Un taux de surprogrammation de 20 p. 100 devrait être satisfaisant. A cet égard, il faudrait s'efforcer d'accélérer plus activement le recrutement et la formation de personnel de conférence, car le recrutement continu de personnel temporaire n'est jamais qu'une manière de plus de tourner les règlements applicables au recrutement.

31. Les résultats des examens auxquels a procédé le Président du Comité des conférences en consultation avec les présidents des organes subsidiaires devraient être entièrement pris en compte dans le projet de calendrier des conférences pour 1982-1983.

32. La délégation sierra-léonienne, qui comprend bien les difficultés que cela entraîne, se demande combien de temps le Secrétariat mettra à appliquer les dispositions de la résolution 34/50 relative au contrôle et à la limitation de la documentation.

33. La Sierra Leone continue à appuyer la décision prise par l'Assemblée générale de supprimer l'établissement de comptes rendus analytiques pour certains organes subsidiaires, et tout en comprenant les arguments avancés par certains de ces organes pour le rétablissement des comptes rendus analytiques de leur séances, étant donné la nature particulière de leurs fonctions, pense que l'Assemblée générale et le Comité des conférences ne devraient accorder de dérogations qu'avec circonspection. L'Organisation des Nations Unies doit donner une importance égale aux questions juridiques, politiques et économiques. C'est pourquoi la délégation sierra-léonienne hésiterait à appuyer la recommandation que fait le Secrétaire général à l'alinéa b) du paragraphe 9 du document A/C.5/35/12.

34. La longueur des documents pourrait être fortement réduite si on y donnait moins de place aux historiques et aux détails. Pour ce qui est de la publication tardive des documents, M. Jasabe considère lui aussi que les documents sur l'état d'avancement de la documentation devraient présenter des explications complètes.

/...

(M. Jasabe, Sierra Leone)

Il faudrait, pour réduire les tirages, que les délégations prennent les documents à leur mission à chaque fois que cela est possible, au lieu de demander des exemplaires supplémentaires aux préposés à la distribution des documents dans les salles de conférence.

35. Nombre d'organes des Nations Unies consacrent une grande attention à la question de la rationalisation de l'établissement des ordres du jour. Il est essentiel que tous les organes et organes subsidiaires s'interrogent sur des sujets tels que les questions exigeant une décision lors de la session suivante, la possibilité de ne pas débattre de rapports intérimaires s'il n'y a pas eu de demande expresse à cet effet, d'adopter un système de présentation biennale des rapports pour certaines questions, et de réduire le nombre des documents en établissant une distinction entre les questions qui touchent aux politiques générales et celles qui peuvent être laissées au Secrétariat, les effets de l'attribution de travaux de plus en plus importants à des comités spéciaux, et le renforcement du rôle des bureaux des comités pour ce qui est de l'organisation des travaux.

36. Le PNUD a adopté une innovation importante, que le Comité des conférences souhaitera peut-être recommander aux autres organes; tous ses documents portent maintenant sur la page de couverture une table des matières complète qui indique les questions appelant une décision, la nature de cette décision et ses incidences financières.

37. Dans l'ensemble, la délégation sierra-léonienne appuie les recommandations du Comité des conférences qui figurent au paragraphe 70 de son rapport, et partage l'opinion du Comité pour ce qui est des dispositions à prendre pour la dixième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

38. L'échec d'une conférence spéciale cause des déceptions et ne fait qu'accroître l'irritation lorsqu'un groupe important voit ignorer continuellement son sentiment d'unité. Le problème n'est pas qu'on n'ait pas défini de manière satisfaisante le mandat des conférences spéciales : c'est la volonté de négocier sur des questions d'intérêt mutuel intéressantes qui fait défaut. La délégation sierra-léonienne accepte les directives relatives aux conférences spéciales recommandées par le Comité des conférences, et attend avec intérêt le règlement intérieur type que doit présenter le Secrétaire général lors de la trente-sixième session.

39. L'Organisation des Nations Unies devrait profiter des invitations que lui adressent des gouvernements de tenir des conférences hors Siège, étant donné notamment les difficultés qu'éprouvent certaines délégations à couvrir les dépenses de logement dans la plupart des lieux d'affectation.

40. M. AMORIN (Uruguay) dit que sa délégation est prête à souscrire aux recommandations du Comité des conférences, sous réserve des modifications que l'Assemblée pourrait approuver, notamment en ce qui concerne la dixième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

/...

(M. Amorin, Uruguay)

41. La délégation uruguayenne note avec satisfaction les travaux effectués par le Comité sur la question de la durée prévue et effective des sessions des organes subsidiaires ainsi que sur celle des directives relatives à la préparation et à l'organisation des conférences spéciales.

42. Il est indiqué dans le projet de calendrier révisé des conférences pour 1981 que le lieu de la dix-neuvième session de la CEPAL n'a pas encore été fixé. Or la CEPAL a déjà accepté l'invitation du Gouvernement uruguayen à tenir sa session à Montevideo; le projet de calendrier des conférences devrait donc être modifié en conséquence.

43. M. PAPENDORP (Etats-Unis d'Amérique) dit que le rapport du Comité des conférences est très clair et complet et que sa délégation peut appuyer sans réserve les recommandations qui y sont énoncées. Il est particulièrement heureux de constater que le Comité a mis en pratique ce qu'il prêche en mettant son rapport à la disposition des Etats Membres bien avant l'ouverture de la session.

44. La délégation des Etats-UNis est déçue par la teneur des réponses reçues par le Président du Comité des conférences aux communications qu'il avait envoyées aux organes de l'Organisation des Nations Unies qui semblent avoir un nombre élevé de séances dont l'ouverture est tardive, la clôture rapide ou qui sont annulées. La principale raison invoquée dans ces réponses est qu'une situation politique délicate nécessite des consultations officieuses. Tout en reconnaissant l'importance de telles consultations et leur contribution aux travaux de l'Organisation des Nations Unies, M. Papendorp estime qu'elles devraient être prévues de manière à économiser les ressources de services de conférence onéreux et non à les gaspiller.

45. Le Secrétariat a une capacité limitée de production du volume croissant de la documentation demandée, parfois presque inconsidérément, par certains représentants auprès de différents organismes intergouvernementaux. Chaque page de documentation entraîne des dépenses importantes en termes de temps du personnel, d'utilisation de l'équipement, et de consommation de matériaux et de fournitures.

46. Le représentant des Etats-Unis félicite les secrétaires de la Deuxième Commission et du Conseil économique et social de la façon dont ils se sont efforcés de mettre en oeuvre les résolutions du Conseil et de l'Assemblée visant à rationaliser la documentation et à assurer que les documents soient distribués suffisamment en avance des réunions des organes intergouvernementaux pour permettre aux Etats Membres de se préparer comme il convient pour ces réunions.

47. Il est évident que l'une des raisons principales de la publication tardive de la documentation est le lourd volume des rapports; un respect plus strict des dispositions de la résolution 33/56 de l'Assemblée générale relative à la longueur des documents permettrait d'atténuer quelques-uns des problèmes. Une autre raison est la présentation tardive des vues des gouvernements en réponse à des demandes

/...

(M. Papendorp, Etats-Unis)

du Secrétariat. Une autre des raisons parfois citées pour expliquer les retards est la nécessité d'obtenir les autorisations voulues des services compétents du Secrétariat. L'exercice approprié des responsabilités et pouvoirs administratifs et exécutifs devrait permettre aux rapports d'être rédigés suffisamment à l'avance pour pouvoir recevoir les autorisations ainsi requises. Les départements organiques devraient accorder une priorité élevée aux projets de documents soumis pour examen. L'Assemblée générale devrait être informée des raisons justifiant les retards dans la publication de la documentation, au lieu de recevoir des excuses. Les organismes des Nations Unies auraient alors une idée exacte des personnes ou des circonstances responsables des délais de parution d'un document et, ce qui est encore plus important, les fonctionnaires du Secrétariat pourraient tirer les conclusions qui s'imposent de ces renseignements de manière à éviter la répétition des mêmes erreurs.

48. Les directives proposées pour les conférences spéciales assureront un fonctionnement plus efficace et plus économique de l'Organisation des Nations Unies, et permettront aux organes préparatoires et aux services du Secrétariat intéressés de consacrer plus de temps aux questions de fond plutôt que de procédure. Le projet de règlement intérieur que le Secrétaire général a été prié de soumettre à la prochaine session devrait permettre aux conférences spéciales de s'occuper plus rapidement des questions de fond de leur ordre du jour.

49. S'il est vrai que le Comité des conférences n'a pas toujours fonctionné parfaitement depuis sa création, il n'en reste pas moins qu'il a contribué à améliorer les travaux de l'Organisation des Nations Unies; il ne fait pas de doute que la situation aurait été beaucoup plus difficile sans la contribution du Comité. Le mandat confié au Comité par la résolution 32/72 de l'Assemblée générale reste valide.

50. S'agissant des dispositions à prendre pour la dixième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, la délégation des Etats-Unis n'épargnera aucun effort en vue de la conclusion rapide et du succès des travaux de la Conférence et elle n'a pas de préférence entre New York et Genève quant au lieu de la session. Toutefois, les services de conférence disponibles sont insuffisants pour satisfaire à tous les besoins et la possibilité de tenir les négociations globales au Siège introduit un nouvel élément. En conséquence, toute décision sur la question devrait être prise compte tenu des incidences administratives et financières des modifications apportées au calendrier des conférences devant se tenir à New York. La délégation des Etats-Unis espère que le Secrétaire général sera en mesure de présenter un état des incidences administratives et financières à l'Assemblée lorsque celle-ci examinera la demande figurant dans le document A/35/500.

51. La suppression à titre d'essai des comptes rendus analytiques pour certains organes subsidiaires a été un succès et la délégation des Etats-Unis appuie la recommandation du Secrétaire général sur cette question figurant au paragraphe 9 de son rapport (A/C.5/35/12). Les ressources libérées du fait de la suppression des comptes rendus analytiques devraient être utilisées pour améliorer les délais

/...

(M. Papendorp, Etats-Unis)

de parution des autres documents. La délégation des Etats-Unis se rend parfaitement compte, toutefois, que les services du Secrétariat extérieurs au Département des services de conférence et les Etats Membres portent également une grande part de responsabilité dans la publication tardive de la documentation. En conséquence, si l'on veut résoudre ce problème, il faut déployer des efforts sur de multiples fronts.

52. M. HILLEL (Israël), félicitant le Comité des conférences de son rapport concis et concret, note que dans de nombreux cas, les ressources coûteuses allouées aux organes subsidiaires ne sont pas utilisées comme il convient. Un tiers environ du temps alloué est gaspillé, et les résultats des conférences sont souvent loin d'être tangibles. La délégation israélienne appuie donc pleinement les efforts du Comité des conférences et du Comité spécial des organes subsidiaires tendant à réduire la durée et la fréquence des réunions des organes subsidiaires, et elle exprime l'espoir que les résultats de ces efforts seront dûment reflétés dans le prochain calendrier révisé des conférences.

53. La délégation israélienne accueille avec satisfaction la recommandation selon laquelle le Secrétaire général doit continuer à appliquer au maximum le principe de la surprogrammation dans tous les cas où cela est possible, et appuie les recommandations 3 et 5 concernant la préparation, l'organisation et le service des conférences spéciales et des réunions préparatoires. Elle note toutefois que la seule amélioration des moyens techniques ne saurait suffire; il faut que tous les participants se montrent davantage disposés à tirer pleinement parti des installations existantes et à mettre à profit le temps réservé aux conférences. Il faudrait s'efforcer d'éliminer la pratique consistant à prévoir des consultations en même temps que des réunions officielles, ce qui contrarie le calendrier prévu. La délégation israélienne reconnaît qu'il est nécessaire d'organiser des consultations préliminaires; toutefois, en ce qui concerne les réunions officielles de l'Organisation - qu'elles soient préparatoires ou non - les principes de l'égalité souveraine et de l'universalité devraient être strictement appliqués.

54. Les dérogations à la suppression des comptes rendus analytiques de séance pour les organes subsidiaires ne se justifient que dans les cas où il est indispensable de disposer du libellé juridique exact.

55. La délégation israélienne admet la nécessité d'apporter des dérogations au calendrier approuvé des conférences et de disposer d'un cadre souple permettant de tenir compte des faits nouveaux intervenant pendant les années où il n'est pas établi de budget, telle que la prochaine convocation de la dixième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et le début des négociations globales. De l'avis de sa délégation, l'instrument efficace que constitue le Comité des conférences n'est pas suffisamment utilisé pour contrôler l'organisation de nombreuses activités de conférences. Les gouvernements représentés à ce comité devraient participer plus activement au processus d'établissement du cadre des conférences; après tout, les vastes ressources allouées à cette fin sont fournies par les Etats Membres, et ces derniers devraient

/...

participer directement à l'amélioration de l'exécution de cette tâche. Comme d'autres activités, certaines conférences, au fil des ans, sont devenues marginales, inefficaces, voire périmées; le représentant d'Israël exprime l'espoir que les efforts persistants et continus déployés par le Comité des conférences se traduiront par une efficacité accrue. L'un des moyens d'améliorer l'efficacité pourrait être d'instituer un programme compact de conférences axé sur les réunions essentielles susceptibles de donner des résultats tout en restant dans les limites des ressources disponibles.

56. M. GUBCSI (Hongrie) fait observer que, dans la période actuelle d'intense activité politique internationale, il est particulièrement urgent de veiller à la coordination des différentes conférences afin de tenir dûment compte des cinq priorités de l'Organisation et d'assurer l'efficacité des instances dans lesquelles se déroulent les négociations internationales. Le rapport du Comité des conférences traduit la volonté d'appliquer les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale relatives au calendrier des conférences. La délégation hongroise appuie pleinement la décision du Comité de n'approuver de dérogation au calendrier approuvé que sous réserve que toute dépense supplémentaire pourra être couverte au moyen des crédits approuvés pour l'exercice biennal 1980-1981. Elle note que les mesures prises dans le domaine de la surprogrammation se sont révélées efficaces dans la mesure où elles limitent les effets négatifs de l'annulation des séances prévues et améliorent l'utilisation des ressources en matière de conférence. Toutefois, le représentant de la Hongrie estime que l'on pourrait raccourcir la durée des sessions des organes subsidiaires si elles étaient préparées avec plus de soin et s'il y avait un nombre moins élevé d'annulations de séances prévues ou de clôtures avancées des séances. A cet égard, il exprime l'espoir que la Cinquième Commission répondra à l'appel à la ponctualité lancé par son Président. On pourrait également mettre mieux à profit les sessions si la documentation était publiée en temps voulu.

57. Tout en exprimant sa satisfaction des résultats obtenus en ce qui concerne le contrôle et la limitation de la documentation, le représentant de la Hongrie souligne que la règle des six semaines n'est bien souvent qu'une fiction et que l'on fournit rarement des explications pour les retards enregistrés. Aussi souscrit-il à la recommandation 2, qui représente le minimum de ce que les délégations sont en droit d'attendre. Il exprime l'espoir que dans un proche avenir, tous les documents seront publiés dans les délais voulus.

58. S'agissant des conférences spéciales, le représentant de la Hongrie souligne l'importance des priorités de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de la coordination et de la préparation, et la nécessité d'appliquer intégralement les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Le Comité des conférences aurait dû se concentrer sur la coordination des conférences et, le cas échéant, sur la limitation des conférences spéciales plutôt que sur la rationalisation, tâche qui incombe au Secrétariat. A l'avenir, ses travaux devraient être axés sur les cinq domaines d'activité prioritaires de l'Organisation en vue de contrôler et d'arrêter l'augmentation considérable du nombre de réunions et conférences qui ne relèvent pas de ces domaines. Il formule l'espoir que l'Assemblée générale adoptera les directives énoncées dans la recommandation 3.

/...

(M. Gubcsi, Hongrie)

59. Enfin, le représentant de la Hongrie appuie les recommandations du Secrétaire général figurant dans le document A/C.5/35/12 et veut espérer qu'elles seront appliquées d'ici la prochaine session.

60. M. MABVIKO (Malawi) dit que le Comité des conférences a fait du bon travail dans le cadre de son mandat, mais que sa délégation est plutôt sceptique quant à l'application de la recommandation du Comité concernant la surprogrammation. On court le risque que le taux de programmation de 20 p. 100 actuellement appliqué n'entraîne une augmentation des ressources d'un même pourcentage si toutes les réunions prévues sont effectivement tenues. La délégation malawienne aurait préféré confier à un Département des services de conférence efficace et élargi la pleine responsabilité des arrangements pour toutes les conférences prévues et le charger de prendre en temps utile toutes les mesures concernant l'annulation des séances de manière à éviter tout gaspillage de ressources.

61. Le représentant du Malawi demande au Secrétariat de fournir à tous les membres de la Commission une liste de toutes les réunions prévues en 1979 qui n'ont pas été tenues, ainsi que les raisons de leur annulation et de l'ouverture tardive ou de la clôture avancée d'autres réunions. Il voudrait également recevoir l'assurance que ces renseignements seront communiqués régulièrement à l'avenir. Il faudrait également fournir un rapport sur les réunions supplémentaires ou les modifications au calendrier approuvé par le Comité des conférences au paragraphe 12 de son rapport. Le représentant du Malawi se demande si le Secrétaire général continue à estimer que les dépenses qu'entraîneront ces dernières peuvent être couvertes par les ressources disponibles pour l'exercice biennal 1980-1981.

62. M. LÖSCHNER (République fédérale d'Allemagne), se félicitant des travaux du Comité des conférences, dit qu'il y a lieu d'encourager l'intention du Secrétaire général de continuer à appliquer la surprogrammation. Toutefois, l'expression "appliquer au maximum ce principe" utilisée au paragraphe 70 du rapport du Comité (A/35/32) pourrait conduire à mal interpréter et à déformer les résultats souhaités. La surprogrammation, comme tout autre processus de programmation ou de planification, risque d'immobiliser des ressources.

63. Etant donné qu'un tiers environ du temps de réunion alloué aux organes de l'ONU est perdu du fait de l'ouverture tardive et de la clôture avancée de séances ou de leur annulation, sa délégation s'associe à l'appel à la ponctualité lancé par le Président de la Cinquième Commission. Elle aimerait être informée des résultats des consultations menées entre le Comité des conférences et les organes subsidiaires mentionnés à l'annexe II de son rapport, ainsi que de tout effort visant à établir un lien officiel entre le Comité des conférences et le Comité spécial des organes subsidiaires. L'accent mis par ce dernier sur la nécessité de s'efforcer de prévoir les réunions sur une base biennale est un pas dans la bonne direction, qui, il faut l'espérer, se traduira par une réduction effective du nombre des séances.

64. Les efforts visant à contrôler et à limiter la documentation, notamment l'application de la règle des 32 pages et du principe de la suppression de l'établissement de comptes rendus analytiques pour les organes subsidiaires, doivent

/...

(M. Löschner, Rép. féd. d'Allemagne)

se poursuivre. En outre, l'application de la recommandation 7 du Comité des conférences pourrait contribuer notablement à améliorer les travaux de l'Assemblée générale.

65. Vu le nombre croissant de conférences spéciales, la délégation de la République fédérale d'Allemagne apprécie les efforts déployés par le Secrétariat pour élaborer les directives figurant dans la recommandation 3 du Comité des conférences. En principe, il ne faudrait pas convoquer de conférence spéciale ni créer de comité préparatoire lorsque le mécanisme intergouvernemental approprié existe déjà au sein du système des Nations Unies, et les gouvernements devraient s'abstenir de créer de nouveaux mécanismes au sein du Secrétariat.

66. M. Löschner note que deux conférences devront être incluses dans le projet de calendrier révisé des conférences et des réunions figurant dans le document A/35/32/Add.1, à savoir les négociations globales et la dixième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Cette dernière nécessitera probablement certains ajustements des dates prévues pour d'autres réunions; en conséquence, la délégation de la République fédérale d'Allemagne appuie la recommandation 9 du Comité des conférences. Le représentant de la République fédérale d'Allemagne souhaiterait que le Secrétariat puisse informer la Commission des réunions dont il envisage de modifier la date ainsi que des incidences financières que cela entraînerait.

67. M. RAKAU (République démocratique allemande) déclare qu'il ressort du rapport du Comité des conférences (A/35/32) que ce dernier ne s'est pas intégralement acquitté du mandat qui lui a été confié par la résolution 32/72 de l'Assemblée générale; par contre, il s'est occupé de questions qui devraient relever exclusivement du Secrétariat. Aussi longtemps que cette situation persistera, il n'y a pas lieu d'envisager de modifier le mandat du Comité.

68. La méthode de la surprogrammation a été couronnée de succès et, étant donné qu'en moyenne, le tiers du temps de réunion alloué aux organes de l'ONU est perdu du fait de l'ouverture tardive ou de la clôture avancée des séances ainsi que par suite de l'annulation de séances prévues, il est réaliste de retenir un coefficient de surprogrammation plus élevé. Toutefois, la surprogrammation doit être assortie d'une planification exacte de la capacité requise et de l'utilisation optimale des ressources allouées en matière de services de conférence. Le représentant de la République démocratique allemande se demande pourquoi cette dernière question ne sera pas examinée avant l'exercice biennal 1982-1983. Le moment est peut-être propice pour allouer aux organes, comités et autres organismes où le gaspillage de temps a été le plus marqué le montant moyen des fonds effectivement utilisés.

69. S'agissant du contrôle et de la limitation de la documentation, il convient de ne pas compromettre l'application des décisions déjà prises. Les rapports qui ne respectent pas la règle des 32 pages doivent rester l'exception; la situation financière de l'Organisation exige des économies. La délégation de la République démocratique allemande appuie la demande tendant à ce que les Etats Membres

/...

(M. Rakau, Rép. dém. allemande)

reçoivent des explications satisfaisantes sur les retards survenus dans la publication des documents. Toutefois, il ne suffit pas de donner des explications; les Etats Membres sont en droit de compter que les causes de ces retards seront éliminées et que les documents nécessaires seront disponibles sans délai dans toutes les langues de travail.

70. Il faut que cesse la tendance à l'augmentation constante du nombre de conférences spéciales; par conséquent, la délégation de la République démocratique allemande appuie le projet de résolution figurant au paragraphe 70 du rapport du Comité des conférences et les directives proposées concernant la préparation et l'organisation des conférences spéciales ainsi que les services à leur fournir. Chaque fois qu'il est proposé de tenir une conférence spéciale, il faudrait dûment prendre en considération la contribution que cette dernière est susceptible d'apporter à la réalisation de l'objectif principal de l'Organisation qui est le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Les conférences spéciales ne devraient être convoquées que lorsqu'il n'existe aucun autre organe compétent pour traiter de la question, et elles ne devraient pas se traduire par une augmentation, même temporaire, des effectifs du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Bon nombre de problèmes pourraient être traités par les institutions spécialisées.

71. La délégation de la République démocratique allemande est prête à adopter toutes les recommandations présentées par le Comité des conférences.

72. Pour terminer, le représentant de la République démocratique allemande adresse ses félicitations à la délégation de l'Union soviétique pour le succès du vol spatial des deux cosmonautes soviétiques qui ont établi un record de durée.

73. M. BOYADJIEV (Bulgarie) exprime l'appui de sa délégation aux recommandations du Comité des conférences, notamment en ce qui concerne le maintien de la pratique de la surprogrammation. La pleine application des recommandations figurant dans le rapport (A/35/32 et Add.1) permettrait une répartition optimale des ressources allouées aux conférences et réunions et une réduction des coûts opérationnels, ce qui aurait un effet positif sur l'ensemble du budget de l'Organisation des Nations Unies.

74. La délégation bulgare appuie sans réserve l'élargissement de la coopération entre le Comité des conférences et les organismes pertinents des Nations Unies, ainsi que l'application cohérente de toutes les mesures visant à renforcer l'efficacité des conférences et des réunions adoptées à des sessions antérieures. Elle est heureuse de noter les résultats positifs de la surprogrammation et continuera à appuyer toutes les propositions constructives destinées à éliminer les lacunes qui font obstacle à l'organisation efficace des conférences et alourdissent le budget. Elle appuie les mesures prises par le Conseil économique et social concernant la durée des conférences et des réunions ainsi que le contrôle et la limitation de la documentation. Les grandes commissions pourraient aider le

/...

(M. Boyadjiev, Bulgarie)

Comité des conférences en étudiant à fond le problème du nombre et de la durée des conférences spéciales ainsi que des demandes de conférences supplémentaires.

75. Actuellement, les ressources en services de conférence sont équitablement réparties entre les cinq grands domaines d'activité de l'Organisation. Modifier cet équilibre serait lourd de conséquences pour l'Organisation et constituerait une violation de la Charte. Il y a malheureusement eu dans le passé des cas où la priorité a été accordée à des domaines d'activité non fondamentaux. Le Comité des conférences devrait donc envisager un système propre à garantir la répartition la plus équilibrée possible des ressources en services de conférence, examiner les besoins futurs de l'Organisation et établir des recommandations en vue d'améliorer la coordination, conformément au paragraphe 3 de la section II de la résolution 3351 (XXIX) de l'Assemblée générale. En adoptant la décision 34/417, l'Assemblée générale a pris une première mesure positive. L'établissement de limites strictes pour les ressources allouées aux conférences encouragerait les Etats Membres et le Secrétariat à redéfinir les activités qui sont dépassées ou d'une utilité marginale, de manière à libérer des ressources pour d'autres secteurs d'activité.

76. La délégation bulgare appuie les recommandations figurant au chapitre VIII du rapport du Comité des conférences, ainsi que la proposition tendant à ce que les exigences d'efficacité et d'économie soient reflétées dans une résolution de l'Assemblée générale. Elle estime que les recommandations pourraient être encore plus détaillées, notamment s'agissant de la pleine utilisation des ressources du Secrétariat en ce qui concerne les services à fournir aux conférences spéciales et l'application de normes scientifiques de travail pour le personnel des services de conférence.

POINT 90 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORTS FINANCIERS ET COMPTES ET RAPPORTS DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (suite)

a) ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite) (A/35/5, vol. I à IV, A/35/437)

77. M. PALAMARCHUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle que lorsque la Commission a examiné les rapports financiers et comptes de l'Organisation des Nations Unies, un certain nombre de questions ont été soulevées au sujet du titre de "Contrôleur". A cet égard, la délégation soviétique demande que le Secrétaire général adjoint à l'administration, aux finances et à la gestion soit prié de présenter des éclaircissements détaillés tant verbalement que dans un exposé écrit.

78. Le PRESIDENT assure le représentant de l'Union soviétique qu'il a été pris acte de sa demande.

La séance est levée à 13 h 5.